PRIX VAUDOIS **PME**

AGIR POUR L'ÉGALITÉ

canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

RESPECT DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DÉCLARATION DE LA CANDIDATE AU PRIX VAUDOIS PME – AGIR POUR L'ÉGALITÉ

En signant ce document, la PME candidate au **Prix vaudois PME – AGIR pour l'égalité** confirme sur l'honneur respecter les dispositions légales concernant l'égalité entre femmes et hommes dans l'emploi.

Bases légales
Les bases légales qui fondent cet engagement sont les suivantes :
- l'article 8 al. 3 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999, qui consacre le principe de l'égalité entre femmes et hommes, en particulier dans le domaine du travail;
- la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) du 24 mars 1995, qui interdit toute forme de discrimination fondée sur le sexe dans les relations de travail.

Raison sociale de la PME candidate :

Lieu et date :

Signature(s) valable(s) :

À retourner à
Bureau de l'égalité entre les femmes
et les hommes (BEFH)
E-mail : prixpmeegalite@vd.ch